



UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

CARRE INTERNATIONAL

Année universitaire 2024-25

Guide des études des **DUEF** et **DUPEX**

Pôle formations en langues (PFL)



Maison des langues et de l'international - bâtiment i – CS14032 - 14032 CAEN cedex 5

international.unicaen.fr/fle – tél. : 02 31 56 59 61 – mél. : intl.fle.duef@unicaen.fr

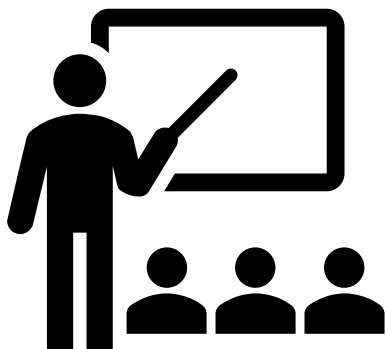


TABLE DES MATIERES

LE MOT DE L'EQUIPE.....	3
Numéros et adresses utiles	4
L'équipe administrative	4
La directrice des études	4
Les enseignants responsables de niveaux / diplômes	4
ORGANISATION des ENSEIGNEMENTS et du CONTRÔLE des CONNAISSANCES	5
Les DUEF et le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)	5
Organisation générale du contrôle des connaissances	5
<i>préparation au Diplôme d'Université d'Etudes Françaises A1 (DUVFRA1-311)</i>	6
<i>préparation au Diplôme d'Université d'Etudes Françaises A2 (DUVFRA2-311)</i>	6
<i>préparation au Diplôme d'Université d'Etudes Françaises B1 (DUVFRB1-311)</i>	7
<i>préparation au Diplôme d'Université d'Etudes Françaises B2 (DUVFRB2-311)</i>	8
<i>préparation au Diplôme d'Université d'Etudes Françaises C1 (DUVFRC1-311)</i>	9
<i>préparation au Diplôme d'Université d'Etudes Françaises C2 (DUVCMC2-311)</i>	10
Détail des MODALITES d'EVALUATION des DUEF	11
Le contrôle continu.....	11
Les épreuves terminales.....	13
REGLEMENT DES EXAMENS du Carré international de l'Unicaen.....	14
1. Déroulement des épreuves terminales écrites.....	14
1.1 Entrée en salle d'examen	14
1.2 Matériel / documents.....	14
1.3 Déroulement des épreuves.....	14
1.4 Consignes d'examen / fraude	14
1.5 Règle anti-plagiat s'appliquant à toutes les formations	15
2. Anonymat des copies.....	15
3. Retard ou absence aux examens (contrôle continu et examens terminaux)	16
3.1 Absence justifiée et modalités de rattrapage.....	16
3.2 Absence injustifiée	16
4. Les jurys.....	16
4.1 Désignation et composition.....	16
4.2 Délibération de jury	16
5. Validation des résultats	17
6. Résultats des examens des DUEF	17
ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	18
L'aménagement des examens.....	18
La demande d'aménagement	18
Le D.U. PASSERELLE étudiants en exil (DUPEX)	20

<i>Préparation au DUPEX B1, B2 & C1 (DUVPEX1, DUVPEX2 & DUVPEXC)</i>	20
Détail des MODALITES d' EVALUATION du DUPEX	21
Le contrôle continu	21
Les épreuves terminales	21
Résultats d'admission au DUPEX	22
Services et locaux universitaires du CAMPUS 1	24
PLAN CAMPUS 1	25

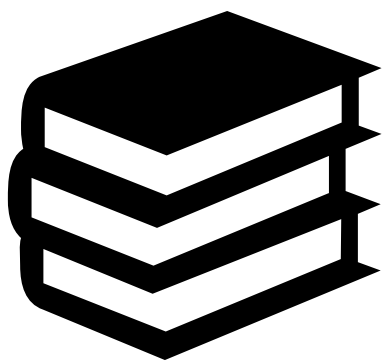
LE MOT DE L'EQUIPE



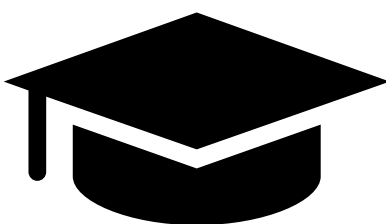
Tout le personnel du Carré international vous souhaite la bienvenue à l'Université de Caen Normandie.

Tout au long de l'année, nous sommes à votre écoute pour vous accompagner dans votre apprentissage du français et de sa culture.

Nous espérons que ce semestre ou cette année vous permettront de vivre une expérience unique, riche en découvertes, rencontres et apprentissages.



Le Carré international de l'Université de CAEN Normandie est membre de L'ADCUEFE - Association des Directeurs des Centres Universitaires d'Etudes Françaises pour les Etrangers. A ce titre, il a participé activement à la création des DUEF - Diplômes d'Université d'Etudes Françaises.



L'Université de Caen Normandie détient le **label Bienvenue en France**. Les trois étoiles de ce label saluent les modalités mises en œuvre pour accueillir les étudiants internationaux et pour leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions possibles.



NUMEROS ET ADRESSES UTILES

Il est important de consulter quotidiennement votre boîte mél. Unicaen. C'est exclusivement via votre adresse « ...@etu.unicaen.fr » que les membres des équipes du Carré international (enseignants et administration) sont autorisés à communiquer avec vous.

Pour plus d'informations sur la vie numérique étudiante :

<https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/vie-numerique/>

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Accueil / inscriptions / scolarité	bureau Li.248 <i>(ouvert du lundi au jeudi : 9h00-12h30, 13h30-17h00 et le vendredi : 9h00-12h30, 13h30-16h00)</i>	intl.fle.duef@unicaen.fr
Certifications	bureau Li.120 <i>(ouvert les lundi, mardi, jeudi : 9h00-11h30, 13h30-16h00 et le vendredi : 9h00-11h30)</i>	intl.certifications@unicaen.fr
Finances	bureau Li.104 <i>(ouvert les mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h00-12h30 et les lundi, mardi, mercredi et jeudi : 13h30-16h30)</i>	intl.finances@unicaen.fr
Vie étudiante	Espace AAPI – Accueil et Accompagnement des Publics Internationaux salle Li.242 <i>ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 16h00</i>	intl.spi@unicaen.fr
Bibliothèque	Bibliothèque Pierre-Sineux (Droit, Lettres, Langues), bâtiment C du campus 1 <i>salles de travail, emprunt de ressources documentaires</i>	bibliotheque@unicaen.fr

LA DIRECTRICE DES ETUDES

Madame LEDOT est la directrice des études du FLE.

Pour prendre rendez-vous : intl.dir-etu-fle@unicaen.fr

LES ENSEIGNANTS RESPONSABLES DE NIVEAUX / DIPLOMES

Les responsables de niveaux peuvent recevoir les étudiants sur rendez-vous :

Niveau	Responsable de niveau	Adresse électronique	Bureau
A1	GESLOT Fabien	fabien.geslot@unicaen.fr	Li.147
A2	GESLOT Muriel	muriel.geslot-aze@unicaen.fr	Li.147
B1	PITHOIS Claire	claire.pithois@unicaen.fr	Li.155
B2	BLIVET Corinne	corinne.blivet@unicaen.fr	Li.144
C1-C2	LE ROCH Chantal	chantal.leroch@unicaen.fr	Li.155
DUPEX	BRAUNS Isabelle	isabelle.brauns@unicaen.fr	Li.155

ORGANISATION des ENSEIGNEMENTS et du CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les DUEF et le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)

Niveau	Contenu ⁽²⁾	Certification	Echelle d'évaluation du Conseil de l'Europe
Préparation au DUEF A1 ⁽¹⁾	tronc commun de langue et culture	Diplôme d'Université d'Etudes Françaises A1	A1 - Découverte
Préparation au DUEF A2	tronc commun de langue et culture	Diplôme d'Université d'Etudes Françaises A2	A2 - Survie
Préparation au DUEF B1	tronc commun de langue et culture	Diplôme d'Université d'Etudes Françaises B1	B1 - Seuil
Préparation au DUEF B2	tronc commun de langue et parcours FOU-Français sur objectif uni. ou parcours LC-Langue et culture ⁽³⁾	Diplôme d'Université d'Etudes Françaises B2	B2 - Indépendant
Préparation au DUEF C1 ⁽¹⁾	tronc commun de langue et parcours FOU-Français sur objectif uni. ^(S1 et S2) ou parcours LMC-Langue, Mémoire et culture ⁽³⁾ ^(S2 uniquement)	Diplôme d'Université d'Etudes Françaises C1	C1 - Autonome
Préparation au DUEF C2 ⁽¹⁾	tronc commun de langue et parcours LMC-Langue, Mémoire et culture ^(S2 uniquement)	Diplôme d'Université d'Etudes Françaises C2	C2 - Maîtrise

Voir détails pages 6 à 10

(1) Ouvert seulement en cas d'un nombre suffisant de candidats ayant le niveau de langue correspondant.

(2) Les enseignements de FLE organisés dans le cadre de la préparation à un DUEF sont ouverts aux étudiants inscrits en FI-formation initiale et aux stagiaires de la FC-formation continue

(3) Un seul parcours ouvert dans le cas d'un nombre insuffisant d'inscrits : le parcours FOU.

Organisation générale du CONTROLE DES CONNAISSANCES

- ✓ Dans toutes les matières, le contrôle des connaissances est assuré par un contrôle continu et/ou un examen terminal.
- ✓ Le contrôle continu correspond à des travaux écrits et/ou oraux, notés globalement sur 20.
- ✓ L'examen terminal correspond à un travail écrit et/ou oral noté sur 20 et effectué en durée limitée à l'Université, à l'issue des semaines d'enseignement. Calendrier envoyé par mél. et remis en classe.
- ✓ Les examens terminaux sont organisés en une **session unique**.
- ✓ Un rattrapage est organisé pour les étudiants dont l'absence a été justifiée auprès de l'administration à l'adresse <intl.sco@unicaen.fr> Voir précisions p. 16
- ✓ En cas de crise majeure, les modalités de contrôle des connaissances pourront exceptionnellement prendre une autre forme : contrôle continu et/ou épreuves terminales organisés en distanciel ou connaissances évaluées exclusivement par le contrôle continu. Toute modification aura alors été validée par les instances universitaires avant application.

Voir également « Validation des résultats » page 17 et « Résultats des examens des DUEF » page 17.

Niveaux A1 et A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues

PREPARATION au DIPLOME D'UNIVERSITE D'ETUDES FRANÇAISES A1 (DUVFA1-311)

DUFA11 au 1er semestre ou **DUFA12** au 2nd semestre

Codes enseignements et matières semestre 1 / semestre 2 et intitulé	Heures d'enseignement			Modalités de contrôle des connaissances				Crédits ECTS ⁽²⁾	
				coeff. ⁽¹⁾	contrôle continu		examen terminal		
	CM	TD	TP		% écrit	% oral	% écrit		% oral
1/2-A1ENSLG Enseignements fondamentaux de langue (bloc de compétences fondamentales)									
1/2-DUFA11 Communication orale et écrite	-	89,00 h	-	12,50	30%	30%	20%	20%	12,5
1/2-DUFA12 Grammaire	-	54,00 h	-	7,50	100%	-	-	-	7,5
1/2-DUFA13 Phonétique	-	36,00 h	-	5,00	50%	50%	-	-	5
1/2-DUFA1AC Accompagnement pédagogique indiv.	-	1,00 h	-	-	-	-	-	-	-
1/2-A1ENSCU Enseignements culturels (bloc de compétences culturelles)									
1/2-DUFA1C1 Société et culture	-	36,00 h	-	5,00	50%	50%	-	-	5
Total équivalent TD :		216,00 h			Total crédits ECTS :				30

note N = moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements

ADMIS si N ≥ 10/20, sinon AJOURNE

Après un semestre de formation au niveau A1, l'étudiant qui a validé le DUEF A1 par une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 pourra entrer au niveau A2 au semestre suivant.

PREPARATION au DIPLOME D'UNIVERSITE D'ETUDES FRANÇAISES A2 (DUVFA2-311)

DUFA21 au 1er semestre ou **DUFA22** au 2nd semestre

Codes enseignements et matières semestre 1 / semestre 2 et intitulé	Heures d'enseignement			Modalités de contrôle des connaissances				Crédits ECTS ⁽²⁾	
				coeff. ⁽¹⁾	contrôle continu		examen terminal		
	CM	TD	TP		% écrit	% oral	% écrit		% oral
1/2-A2ENSLG Enseignements fondamentaux de langue (bloc de compétences fondamentales)									
1/2-DUFA21 Communication orale et écrite	-	89,00 h	-	12,50	30%	30%	20%	20%	12,5
1/2-DUFA22 Grammaire	-	54,00 h	-	7,50	100%	-	-	-	7,5
1/2-DUFA23 Phonétique	-	36,00 h	-	5,00	50%	50%	-	-	5
1/2-DUFA2AC Accompagnement pédagogique indiv.	-	1,00 h	-	-	-	-	-	-	-
1/2-A2ENSCU Enseignements culturels (bloc de compétences culturelles)									
1/2-DUFA2C1 Société et culture	-	36,00 h	-	5,00	50%	50%	-	-	5
Total équivalent TD :		216,00 h			Total crédits ECTS :				30

note N = moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements

ADMIS si N ≥ 10/20, sinon AJOURNE

Après un semestre de formation au niveau A2, l'étudiant qui a validé le DUEF A2 par une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 pourra entrer au niveau B1 au semestre suivant.

(1) Coeff. = coefficient, affecté à la note globale de la matière.

(2) ECTS = European Credits Transfer System

En cas de réussite aux examens, l'université d'origine de l'étudiant pourra lui attribuer le nombre de crédits ECTS indiqué ci-dessus.

Niveau **B1** du Cadre européen commun de référence pour les langues

PREPARATION au DIPLOME D'UNIVERSITE D'ETUDES FRANÇAISES B1 (DUVFRB1-311)

DUFB11 au 1er semestre ou **DUFB12** au 2nd semestre

Codes enseignements et matières semestre 1 / semestre 2 et intitulé	Heures d'enseignement			Modalités de contrôle des connaissances				Crédits ECTS ²
				coeff. (1)	contrôle continu		examen terminal	
	CM	TD	TP		% écrit	% oral	% écrit	

1/2-B1ENSLG Enseignements fondamentaux de langue (bloc de compétences fondamentales)

1/2-DUFB1 ^L ₁ Communication orale et écrite	-	72,00 h	-	10,00	30%	30%	20%	20%	10
1/2-DUFB1 ^L ₂ Grammaire	-	36,00 h	-	5,00	100%	-	-	-	5
1/2-DUFB1 ^L ₃ Phonétique	-	36,00 h	-	5,00	50%	50%	-	-	5

1/2-B1ENSLL Enseignements fondamentaux de langue et littérature (bloc de compétences fondamentales)

1/2-DUFB1 ^L ₄ Littérature		18,00 h		2,50	40%	-	60%	-	2,5
---	--	---------	--	------	-----	---	-----	---	-----

1/2-B1ENSCU Enseignements culturels (bloc de compétences culturelles)

1/2-DUFB1 ^C ₁ Géographie et institutions	-	18,00 h	-	2,50	50%	50%	-	-	2,5
1/2-DUFB1 ^C ₂ Patrimoines	-	18,00 h	-	2,50	50%	50%	-	-	2,5
1/2-DUFB1 ^C ₃ Projet coopératif	-	18,00 h	-	2,50	50%	50%	-	-	2,5
Total équivalent TD :		216,00 h		Total crédits ECTS :				30	

note N = moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements

ADMIS si N ≥ 10/20, sinon AJOURNE

Après un semestre de formation au niveau B1, l'étudiant qui a validé le DUEF B1 par une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 pourra entrer au niveau B2 au semestre suivant.

(1) Coeff. = coefficient, affecté à la note globale de l'UE (matière).

(2) ECTS = European Credits Transfer System

En cas de réussite aux examens, l'université d'origine de l'étudiant pourra lui attribuer le nombre de crédits ECTS indiqué ci-dessus.

Niveau **B2** du Cadre européen commun de référence pour les langues

PREPARATION au DIPLOME D'UNIVERSITE D'ETUDES FRANÇAISES B2 (DUVFRB2-311)

DUFB21 au 1^{er} semestre ou **DUFB22** au 2nd semestre

Codes enseignements et matières semestre 1 / semestre 2 et intitulé	Heures d'enseignement			Modalités de contrôle des connaissances				Crédits ECTS ²
				coeff. (1)	contrôle continu		examen terminal	
	CM	TD	TP		% écrit	% oral	% écrit	

1/2-B2ENSLG Enseignements fondamentaux de langue (bloc de compétences fondamentales)

1/2-DUFB2L1 Communication orale et écrite	-	54,00 h	-	8,00	30%	20%	25%	25%	8
1/2-DUFB2L2 Perfectionnement linguistique (un module de Remédiation de 12h peut être proposé en complément)	-	-	12,00 h	-	-	-	-	-	-
1/2-DUFB2L3 Grammaire	-	18,00 h	-	3,00	100%	-	-	-	3

1/2-B2ENSCU Enseignements culturels (bloc de compétences fondamentales)

1/2-DUFB2C1 Interculturalité	18,00 h	-	18,00 h	5,00	20%	20%	60%	-	5
1/2-DUFB2C2 Littérature et altérité	6,00 h	18,00 h	-	4,00	40%	-	60%	-	4

Un parcours au choix : LC ou FOU

1/2-B2ENSLC LANGUE et CULTURE

1/2-FB2LC1 Art et Littérature	-	36,00 h	-	5,00	100%	-	-	-	5
1/2-FB2LC2 Médias	-	18,00 h	-	2,50	50%	50%	-	-	2,5
1/2-FB2LC3 Projet culturel	-	18,00 h	-	2,50	50%	50%	-	-	2,5

1/2-B2ENSFU FRANÇAIS sur OBJECTIF UNI. - FOU

1/2-FB2FOU1 Analyse des discours universitaires	-	36,00 h	-	5,00	100%	-	-	-	5
1/2-FB2FOU2 Observation de cours universitaires	-	36,00 h	-	5,00	50%	50%	-	-	5
Total équivalent TD :		216,00 h			Total crédits ECTS :				30

note N = moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements

ADMIS si N ≥ 10/20, sinon AJOURNE

Après un semestre de formation au niveau B2, l'étudiant qui a validé le DUEF B2 par une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 pourra entrer au niveau C1 au semestre suivant, si l'effectif est suffisant pour permettre l'ouverture de ce niveau.

(1) Coeff. = coefficient, affecté à la note globale de l'UE (matière).

(2) ECTS = European Credits Transfer System

En cas de réussite aux examens, l'université d'origine de l'étudiant pourra lui attribuer le nombre de crédits ECTS indiqué ci-dessus.

Niveau **C1** du Cadre européen commun de référence pour les langues

PREPARATION AU DIPLOME D'UNIVERSITE D'ETUDES FRANÇAISES C1 (DUVFC1-311)

DUFC11 au 1^{er} semestre ou **DUFC12** au 2nd semestre

Codes enseignements et matières semestre 1 / semestre 2 et intitulé	Heures d'enseignement			Modalités de contrôle des connaissances					Crédits ECTS ⁽²⁾
				coeff. (1)	contrôle continu		examen terminal		
	CM	TD	TP		% écrit	% oral	% écrit	% oral	

1/2-C1ENSLG Enseignements fondamentaux de langue (bloc de compétences fondamentales)

Y1/2-DFCLG1 Communication orale et écrite	-	36,00 h	-	5,00	25%	25%	50%	-	5
Y1/2-DFCLG2 Grammaire	-	18,00 h	-	2,50	100%	-	-	-	2,5

1/2-C1ENSCU Enseignements culturels (bloc de compétences fondamentales)

Y1/2-DFCCU1 Interculturalité	18,00 h	-	18,00 h	5,00	20%	20%	60%	-	5
Y1/2-DFCCU2 Littérature	6,00 h	18,00 h	-	3,50	40%	-	60%	-	3,5

Un parcours de spécialité au semestre 1 et 2 parcours au choix au semestre 2 : FOU ou LMC

1/2-C1ENSFU FRANÇAIS sur OBJECTIF UNI. – FOU (aux semestres 1 et 2)

1/2 -FCFOU1 Analyse des discours universitaires	-	36,00 h	-	5,00	100%	-	-	-	5
1/2 -FCFOU2 Observation de cours universitaires	-	36,00 h	-	5,00	20%	20%	30%	30%	5
1/2 -FCFOU3 Pratiques universitaires	-	-	30,00 h	4,00	50%	-	50%	-	4

2C1ENSLC LANGUE, MEMOIRE et CULTURE – LMC (au semestre 2)

Y2CLMC1 Littérature contemporaine	-	12,00 h	-	1,50	100%	-	-	-	1,5
Y2CLMC2 Projet culturel	-	45,00 h	-	6,50	30%	70%	-	-	6,5
Y2CLMC3 Initiation à la rédaction d'un mémoire de recherche	-	45,00 h	-	6,00	15%	15%	35%	35%	6

Total équivalent TD :	216,00 h					Total crédits ECTS :			30
-----------------------	-----------------	--	--	--	--	----------------------	--	--	-----------

note N = moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements

ADMIS si N ≥ 10/20, sinon AJOURNE

Après un semestre de formation au niveau C1, l'étudiant qui a validé le DUEF C1 par une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 pourra entrer au niveau C2 au 2nd semestre, si l'effectif est suffisant pour permettre l'ouverture de ce niveau.

(1) Coeff. = coefficient, affecté à la note globale de l'UE (matière).

(2) ECTS = European Credits Transfer System

En cas de réussite aux examens, l'université d'origine de l'étudiant pourra lui attribuer le nombre de crédits ECTS indiqué ci-dessus.

Niveau **C2** du Cadre européen commun de référence pour les langues

PREPARATION AU DIPLOME D'UNIVERSITE D'ETUDES FRANÇAISES C2 (DUVCMC2-311)

DULC22 au 2nd semestre uniquement

Codes enseignements et matières semestre 1 / semestre 2 et intitulé	Heures d'enseignement			Modalités de contrôle des connaissances					Crédits ECTS ⁽²⁾
				coeff. (1)	contrôle continu		examen terminal		
	CM	TD	TP		% écrit	% oral	% écrit	% oral	
2C2ENSLG Enseignements fondamentaux de langue (bloc de compétences fondamentales)									
Y2DFCLG1 Communication orale et écrite	-	36,00 h	-	5,00	25%	25%	50%	-	5
Y2DFCLG2 Grammaire	-	18,00 h	-	2,50	100%	-	-	-	2,5
2C2ENSCU Enseignements culturels (bloc de compétences fondamentales)									
Y2DFCCU1 Interculturalité	18,00 h	-	18,00 h	5,00	20%	20%	60%	-	5
Y2DFCCU2 Littérature	6,00 h	18,00 h	-	3,50	40%	-	60%	-	3,5
Un parcours de spécialité : LMC									
2C2ENSLC LANGUE, MEMOIRE et CULTURE – LMC (ouvert au semestre 2)									
Y2CLMC1 Littérature contemporaine	-	12,00 h	-	1,50	100%	-	-	-	1,5
Y2CLMC2 Projet culturel	-	45,00 h	-	6,50	30%	70%	-	-	6,5
Y2CLMC3 Initiation à la rédaction d'un mémoire de recherche	-	45,00 h	-	6,00	15%	15%	35%	35%	6
Total équivalent TD :	216,00 h					Total crédits ECTS :			30
note N = moyenne des notes obtenues sur chacun de ces enseignements									
ADMIS si N ≥ 10/20, sinon AJOURNE									

Après un semestre de formation au niveau C2, l'étudiant validera le DUEF C2 LMC par une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

(1) Coeff. = coefficient, affecté à la note globale de l'UE (matière).

(2) ECTS = European Credits Transfer System

En cas de réussite aux examens, l'université d'origine de l'étudiant pourra lui attribuer le nombre de crédits ECTS indiqué ci-dessus

DETAIL DES MODALITES D'EVALUATION DES DUEF

Le CONTROLE CONTINU

Niveau et matière	Nombre et types d'épreuves
-------------------	----------------------------

A1

Communication orale & écrite	60% - Moyenne de 2 notes : - Une note moyenne donnée à partir de deux compréhensions écrites et deux productions écrites effectuées en temps limité (30%) - Une note moyenne donnée à partir de trois exercices de compréhension orale (15 %) et une note de participation (implication en cours) (15%)
Grammaire	100% - Une note globale correspondant à la moyenne de trois contrôles sur table
Phonétique	100% - Une note correspondant à des exercices effectués en classe (exemples : grilles de reconnaissances à compléter, textes courts à lire...)
Société et culture	100% - Moyenne de deux notes : une production écrite et une production orale

A2

Communication orale & écrite	60% - Moyenne de 2 notes : - Une note moyenne donnée à partir de deux compréhensions écrites et deux productions écrites effectuées en temps limité (30%) - Une note moyenne donnée à partir de trois exercices de compréhension orale (15 %) et une note de participation (implication en cours) (15%)
Grammaire	100% - Une note globale correspondant à la moyenne de trois contrôles sur table
Phonétique	100% - Une note correspondant à des exercices effectués en classe (exemples : grilles de reconnaissances à compléter, textes courts à lire...)
Société et culture françaises	100 % - Une moyenne de deux notes (un écrit et un oral)

B1

Communication orale & écrite	60% - Moyenne de 4 notes : compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale (moyenne de 2 notes) et production orale
Grammaire	100% - Moyenne de 2 épreuves en classe
Phonétique	100% - Moyenne de 3 notes : - évaluation de la réception auditive / évaluation de l'interface écrit - oral - évaluation de la prononciation - maîtrise des notions vues en cours
Littérature	40% - Moyenne de 2 notes correspondant à des travaux réalisés en cours
Géographie et institutions	100% - Moyenne de 2 notes : - un exposé oral individuel à partir d'un thème abordé en cours (comparaison entre la France et le pays d'origine de l'étudiant) - un devoir sur table (étude de documents)
Patrimoines	100% - Moyenne de 2 notes : - une note de production orale - une note de compréhension/ production écrite en classe.
Projet coopératif	100% - Moyenne de 2 notes : - Évaluation de l'ensemble des productions écrites et/ou orales, de l'investissement dans l'élaboration du projet coopératif - Bilan d'expérience à la fin du semestre (production écrite en classe)

Niveau et matière	Nombre et types d'épreuves
-------------------	----------------------------

B2

Communication orale & écrite	50% - Moyenne de 5 notes : 2 productions écrites (un compte-rendu et un essai), 1 compréhension orale, 1 compréhension écrite, 1 production orale
Grammaire	100% - Moyenne de 2 épreuves en classe
Interculturalité	40% - Moyenne de deux notes : un exposé et un travail écrit sur table d'1h30
Littérature et altérité	40% - Note correspondant à un devoir sur table (analyse d'un ou plusieurs textes en relation avec l'axe directeur du module et les problématiques abordées)
<i>Parcours LC - Langue et culture :</i>	
Art et littérature	100% - Moyenne de 2 notes correspondant à des travaux écrits sur table mettant en œuvre les connaissances ainsi que les compétences méthodologiques visées par cet enseignement
Médias	100% - Moyenne de deux notes : une étude de document et un exposé oral
Projet culturel	100% - Moyenne de 2 notes : 1 note d'oral (moyenne de 2 notes : participation/implication/assiduité + présentation de l'avancée du projet) et 1 note d'écrit (bilan de fin de semestre)
<i>Parcours FOU - Français sur objectif universitaire :</i>	
Analyse des discours uni.	100% - Moyenne de 2 épreuves écrites
Observation de cours uni.	100% - Moyenne de 2 notes : 1 note d'oral (suivi des étapes du dossier) + 1 note d'écrit (moyenne de 2 notes : 1 devoir sur table + dossier final)

C1

Communication orale & écrite	25% écrit : 1 compréhension écrite et 2 productions écrites 25% oral : 1 compréhension orale et 1 exposé oral
Grammaire	100% - Moyenne de 2 épreuves en classe
Interculturalité	40% - Moyenne de 2 notes correspondant à un exposé (20%) et un devoir écrit sur table (20%)
Littérature	40% - Note correspondant à un devoir sur table (analyse d'un ou plusieurs textes en relation avec l'axe directeur du module et les problématiques abordées)
<i>Parcours FOU - Français sur objectif universitaire :</i>	
Analyse des discours uni.	100% - Moyenne de 2 épreuves écrites
Observation de cours uni.	40% - Moyenne de 2 notes d'oral et d'écrit : étapes du dossier + devoir écrit
Pratiques universitaires	50% - Moyenne de 3 travaux écrits sur table (essai, synthèse de documents, compréhension de textes)
<i>Parcours LMC – Langue, mémoire et culture :</i>	
Littérature contemporaine	100% - Moyenne de 2 notes correspondant à 2 devoirs sur table d'une heure (courtes analyses littéraires) en relation avec la thématique du module
Projet culturel	100% - Moyenne de 4 notes : projet collaboratif, production écrite, production orale ou écrite, suivi de conférences et contribution à la revue de presse
Initiation à la rédaction d'un mémoire	30% - Etapes du mémoire

C2

Communication orale & écrite	25% écrit : 1 compréhension écrite et 2 productions écrites 25% oral : 1 compréhension orale et 1 exposé oral
Grammaire	100% - Moyenne de 2 épreuves en classe
Interculturalité	40% - Moyenne de 2 notes correspondant à un exposé (20%) et un devoir écrit sur table (20%)
Littérature	40% - Note correspondant à un devoir sur table (analyse d'un ou plusieurs textes en relation avec l'axe directeur du module)
<i>Parcours LMC – Langue, mémoire et culture :</i>	
Littérature contemporaine	100% - Moyenne de 2 notes correspondant à 2 devoirs sur table d'une heure (courtes analyses littéraires) en relation avec la thématique du module
Projet culturel	100% - Moyenne de 4 notes : projet collaboratif, production écrite, production orale ou écrite, suivi de conférences et contribution à la revue de presse
Initiation à la rédaction d'un mémoire	30% - Etapes du mémoire

En cas de crise majeure et de nécessité de confinement, donc d'organisation des enseignements à distance, les modalités de contrôle des connaissances pourront exceptionnellement prendre une autre forme : contrôle continu et/ou épreuves terminales organisés en distanciel ou connaissances évaluées exclusivement par le contrôle continu. Toute modification aura été validée par les instances universitaires avant application.

Les EPREUVES TERMINALES

Niveau et matière	Epreuves / type d'épreuves	Durée
-------------------	----------------------------	-------

A1

Communication orale & écrite	20% - Epreuve écrite de compréhension écrite et production écrite à partir d'un texte-support, questions	1h15
Communication orale & écrite	20% - Production orale individuelle et interaction orale	10 mn + 10 mn préparation

A2

Communication orale & écrite	20% - Epreuve écrite de compréhension écrite et production écrite à partir d'un texte-support, questions	1h30
Communication orale & écrite	20% - Production orale individuelle et interaction orale	10 mn + 10 mn préparation

B1

Communication orale & écrite	20% - Compréhension et production écrites	1h30
Communication orale & écrite	20% - Production orale individuelle	10 mn + 10 mn préparation
Littérature	60% - Compréhension et production écrites	1h30

B2

Communication orale & écrite	25% - Compréhension de texte et production écrite (compte-rendu ou essai) ; dictionnaire unilingue autorisé	2h
Communication orale & écrite	25% - Compréhension orale	1h
Interculturalité	60% - Une épreuve écrite	1h30
Littérature et altérité	60% - Analyse de texte(s)	1h30

C1

Communication orale & écrite	50% - Compréhension de texte et écriture d'un essai	2h30
Interculturalité	60% - Une épreuve écrite sur une question de réflexion ou une analyse de documents	2h00
Littérature	60% - Analyse d'un ou plusieurs texte(s)	1h30
<i>Parcours FOU - Français sur objectif universitaire</i>		
Observation de cours uni.	30% - Evaluation du dossier dans sa version achevée et 30% - Soutenance orale	20 mn
Pratiques universitaires	50%- Synthèse de documents ou dissertation (dictionnaire unilingue autorisé)	2h00
<i>Parcours LMC – Langue, mémoire et culture :</i>		
Initiation à la rédaction d'un mémoire	35% - Evaluation du mémoire et 35% - Soutenance orale	30 mn

C2 LMC

Communication orale & écrite	50% - Compréhension de texte et écriture d'un essai	2h30
Interculturalité	60% - Une épreuve écrite d'analyse de documents ou une question de réflexion	2h00
Littérature	60% - Analyse d'un ou plusieurs texte(s)	1h30
<i>Parcours LMC – Langue, mémoire et culture :</i>		
Initiation à la rédaction d'un mémoire	35% - Evaluation du mémoire et 35% - Soutenance orale	30 mn

1. DEROULEMENT DES EPREUVES TERMINALES ECRITES

1.1 ENTREE EN SALLE D'EXAMEN

Les étudiants doivent **impérativement** arriver à l'heure indiquée sur la convocation afin de permettre la mise en place et un début de composition à l'heure prévue.

Pour entrer en salle d'examen, les étudiants doivent justifier leur identité au moyen de la carte d'étudiant ou, à défaut, d'**une pièce d'identité avec photographie** (passeport, carte d'identité, titre de séjour). **Le contrôle de l'identité est assuré par le personnel du Carré international et donne lieu à un émargement.**

L'accès de candidats retardataires ne pourra être accepté par la Présidente ou le Président de salle que pendant la première demi-heure qui suit l'heure effective de démarrage de l'épreuve (notée sur le tableau de la salle d'examen), et deviendra de toute façon impossible - même en cas de force majeure - après la sortie du premier candidat, le sujet étant alors devenu public. **En aucun cas un retardataire ne pourra voir son temps de composition prolongé.**

1.2 MATERIEL / DOCUMENTS

Les étudiants autorisés à composer emporteront avec eux crayons et stylos, Léocarte ou pièce d'identité.

Il est interdit d'entrer en salle d'examen avec des **documents**, en dehors de ceux qui sont listés sur la convocation.

L'emprunt de dictionnaires unilingues devra être anticipé au minimum 24h avant l'épreuve.

Les bagages (sac à main, cartable...), trousse, téléphones, ordinateurs, tablettes, montres connectées, casques et oreillettes et tout autre appareil connecté sont également interdits en salle d'examen. Au début de l'épreuve et pour toute sa durée, ils devront être déposés à l'endroit indiqué par les enseignants surveillants. Les téléphones et tout autre appareil connecté devront obligatoirement être éteints.

1.3 DEROULEMENT DES EPREUVES

Les étudiants doivent **impérativement** s'asseoir à la place qui leur est indiquée lors de l'émargement.

Les sorties de salle en cours d'épreuve doivent être exceptionnelles et motivées par des raisons impérieuses et doivent être limitées à une personne à la fois. Lors de ces sorties, la copie de l'étudiant sera déposée sur le bureau des surveillants et les heures de sortie et de retour devront y être indiquées. L'étudiant sera OBLIGATOIREMENT accompagné par un surveillant lors de sa sortie.

La Présidente ou le Président de salle notera l'heure effective du début de l'épreuve sur le tableau. De même, en fonction de la durée réglementaire de l'épreuve, sera également notée l'heure IMPERATIVE de fin d'épreuve au-delà de laquelle aucun candidat n'est autorisé à composer.

La sortie de salle définitive est interdite pendant la première heure des épreuves.

Le papier brouillon sert uniquement à préparer les réponses, qui devront ensuite être reportées sur la copie d'examen. Les réponses notées sur du papier brouillon ne sont pas prises en compte. De même, **les réponses seront notées à l'encre** et non au crayon à papier.

1.4 CONSIGNES D'EXAMEN / FRAUDE

En cas de non-respect de ces consignes ou en cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, la Présidente ou le Président de salle prendra immédiatement note de l'incident, fera signer au candidat ainsi qu'à 2 témoins le procès-verbal d'examen et en informera dans la journée la Direction du Carré international. Les éléments matériels pouvant constituer des supports de fraude seront consignés par la Présidente ou le Président de salle et remis à la Direction du Carré international avec le procès-verbal d'examen. Le Direction du Ci informera le Président de l'Université, qui pourra saisir la section disciplinaire et l'informer de cet incident.

1.5 REGLE ANTI-PLAGIAT S'APPLIQUANT A TOUTES LES FORMATIONS

Le **plagiat** ou la **contrefaçon** de documents ou d'une partie de documents publiés sous toute forme de support, y compris internet, constitue une violation des droits d'auteur.

En conséquence, l'étudiant qui remet un devoir, un mémoire ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe ou, plus largement, de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. **Le plagiat est considéré comme une fraude.**

2. ANONYMAT DES COPIES

Pour les examens terminaux, le Carré international utilise des copies d'examen anonymées (nom de l'étudiant caché).

Après correction, l'équipe enseignante transmet les copies cachetées à l'administration.

La levée de l'anonymat des copies se fait en présence d'au moins un témoin (personnel administratif).

L'en-tête de chaque copie d'examen doit être complété soigneusement : les éléments à indiquer seront précisés par les Présidents de salle avant le début de chaque épreuve (voir exemple ci-dessous). Si les réponses doivent être notées sur le sujet d'examen, dans les espaces prévus à cet effet, **ne pas oublier d'y indiquer le numéro d'anonymat.**

Copie d'examen à anonymiser (**exemple** d'utilisation, **à modifier** selon niveau, matière, semestre...) :

UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE		<i>Partie à replier et coller sur la partie ✍ ci-contre après l'avoir complétée et signée</i>
U.F.R. :Carré international.....		
DIPLOME : <i>Diplôme d'Université d'Etudes Françaises B1</i>		
ANNEE : ...2024-2025		
MATIERE : <i>Communication orale et écrite</i>		
Ou		NOM et
VALEUR N° : <i>DUEF B1</i>		Prénom
SESSION DE : <i>décembre 2024</i>		Né.e à
		Le
		Signature
NOTE SUR 20	CADRE RESERVE AUX CORRECTEURS	
.....		
Exemple		

3. RETARD ou ABSENCE aux EXAMENS (contrôle continu et examens terminaux)

Rappel : l'entrée en salle d'examen au-delà de la première demi-heure de composition n'est pas possible. L'étudiant retardataire sera considéré comme absent à l'épreuve.

Toute absence doit être déclarée et justifiée auprès de l'administration à l'adresse intl.sco@unicaen.fr. L'appréciation de la validité des motifs d'absence ou de retard à une épreuve relève de la seule compétence de la directrice des études et de la responsable du Pôle Formations en Langues.

Sont considérés comme **motifs valables d'absence** les cas suivants :

- maladie avec certificat médical original : ce **certificat** doit être rédigé par un médecin en activité et doit être fourni au Carré international **dans un délai maximum de 72 heures ouvrées** après l'épreuve concernée.

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique : la **convocation** doit être déposée **au moins trois jours avant** la date des épreuves, auprès de l'administration. Un **justificatif** de présence aux épreuves sera également présenté **dans les 72 heures ouvrées** suivant le concours.

- empêchement subi et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès de l'administration **dans un délai n'excédant pas 72 heures ouvrées** après les épreuves concernées : accident, hospitalisation, décès d'un proche (conjoint, parent, grand-parent, enfant, frère ou sœur).

3.1 ABSENCE JUSTIFIEE ET MODALITES DE RATTRAPAGE

Une absence justifiée donnera lieu à l'organisation d'un examen de rattrapage. La nature et les modalités de l'épreuve de rattrapage sont fixées par les enseignants et validées par la directrice des études.

En cas d'absence justifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant concerné sera convoqué à une épreuve de rattrapage dont le calendrier sera déterminé en début de semestre et lui sera communiqué par le service de scolarité : semaines 5, 9 et 12 du semestre, les vendredis après-midi.

Attention ! Un examen de rattrapage manqué ne donnera pas lieu à la mise en place d'un nouvel examen. L'étudiant recevra alors la note 0/20.

3.2 ABSENCE INJUSTIFIEE

Sauf cas de force majeure, pour maladie ou accident par exemple, TOUT CANDIDAT ABSENT A UNE EPREUVE DE CONTROLE DES CONNAISSANCES, **contrôle continu** ou **examen terminal**, REÇOIT LA NOTE 0/20. Sur son relevé de notes, l'absence est alors notée ABI (absence injustifiée).

4. LES JURYS

4.1 DESIGNATION ET COMPOSITION

Pour chaque niveau de DUEF un jury est désigné par la Direction du Carré international, par délégation du Président de l'Université. Il est composé d'au moins 3 enseignants, dont la Présidente ou le Président de jury.

Le jury se réunit à l'initiative de la Présidente ou du Président à la fin de chaque session d'examen de 1^{er} et 2nd semestres (sessions de rattrapage comprises), pour chaque niveau de DUEF.

4.2 DELIBERATION DE JURY

Les notes ne deviennent définitives qu'après délibération du jury.

Le jury est seul compétent pour déclarer un étudiant admis au vu de ses résultats.

Le jury prend les décisions en toute souveraineté, à partir de l'ensemble des résultats de chaque candidat.

L'administration ne procède pas à l'affichage des notes des examens terminaux avant les réunions des jurys de niveaux.

5. VALIDATION DES RESULTATS

La somme des notes affectées du coefficient donne le résultat global sur 200 aux examens semestriels, et la moyenne générale est ensuite ramenée sur 20.

Est déclaré admis l'étudiant ayant atteint une moyenne générale $\geq 10/20$;

Voir également contrôle des connaissances et modalités de calcul de résultat pages 5 à 10

Des mentions sont attribuées aux étudiants ayant atteint les résultats suivants :

- PASSABLE : moyenne générale $\geq 10/20$
- ASSEZ BIEN : moyenne générale $\geq 12/20$
- BIEN : moyenne générale $\geq 14/20$
- TRES BIEN : moyenne générale $\geq 16/20$

Le règlement commun des études 2022-2027 pour l'Université de Caen Normandie est consultable en ligne :

<https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/>

6. RESULTATS DES EXAMENS DES DUEF

Les résultats des examens du Carré international sont affichés de façon anonyme, au tableau d'affichage près de l'Espace AAPI (porte Li 242), entre 3 et 5 semaines après la fin des examens du 1^{er} semestre et environ 4 semaines après la fin des examens du 2nd semestre. Seul le numéro d'étudiant figure sur la liste de résultats.

L'admission en niveau supérieur se fait lorsque l'étudiant a satisfait aux exigences de validation du niveau de DUEF suivi au semestre (moyenne égale ou supérieure à 10/20). *Voir détail pages 6 à 10.*

Attention :

- ✓ Seule la réussite aux épreuves d'un DUEF permet l'admission au niveau de préparation du DUEF du niveau supérieur. La réussite aux épreuves du DELF ou du DALF n'entraîne pas l'admission au niveau de préparation du DUEF de niveau supérieur.
- ✓ Pour les étudiants en mobilité d'échange : les étudiants inscrits dans le cadre d'un partenariat avec leur université d'origine pourront faire valider les enseignements dispensés dans le DUEF sous la forme de crédits ECTS, ou de leur équivalent. Le terme ECTS signifie **European Credits Transfer System** en anglais, soit **système européen de transfert et d'accumulation de crédits** en français. *Voir pages 6 à 10.*

Un relevé des notes obtenues aux examens et l'attestation de réussite au diplôme correspondant sont envoyés par mél.

Le relevé de notes et l'attestation de réussite au diplôme obtenus en fin de semestre ne sont édités qu'en UN SEUL EXEMPLAIRE. *Aucun duplicata ne sera fourni.*

ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

UNICAEN porte un intérêt particulier aux étudiants en situation de handicap ou présentant un problème de santé.

L'université a donc mis en place, depuis plusieurs années déjà, un service pour faciliter le droit à compensation et l'accès au savoir des personnes en situation de handicap.

Chaque étudiant qui a besoin, en dehors des périodes d'examens, **d'aménagements pour le suivi de ses études**, doit se mettre en **contact avec le relais handicap santé** de l'Unicaen afin de se faire connaître le plus rapidement possible, **dès sa demande d'inscription au CARRE INTERNATIONAL** :

Direction des Études et de la Vie Étudiante - **Relais handicap santé**
Campus 1 - Bâtiment B – Accueil B1 028

Tél. : 02 31 56 53 19 ; 02 31 56 59 73

Mél. : deve.accueil.handicap@unicaen.fr

<https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/sante-bien-etre-handicap/handicap/>

L'AMENAGEMENT DES EXAMENS

En matière d'examens, l'Université de Caen Normandie applique la réglementation actuellement en vigueur (temps de composition supplémentaire, secrétariat, salle particulière...). Le décret N° 2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire d'application du 27/12/2011 prévoient la possibilité d'obtenir une compensation de la déficience, si l'étudiant présente un handicap au sens de la loi (*Article 1 du Décret n°2005-1617 du 21/12/2005*).

Ces dispositions particulières peuvent, selon les cas, s'appliquer à **toutes les épreuves ou à une partie des épreuves**, quels que soient le mode d'acquisition du diplôme et le mode d'évaluation des épreuves (notamment : épreuves ponctuelles, partiels, contrôle continu, contrôle en cours de formation, entretien).

L'étudiant peut bénéficier d'aménagements portant sur :

- ✓ une **majoration du temps imparti** pour une ou plusieurs épreuves, qui **ne peut excéder le tiers** du temps normalement prévu pour chacune d'elles.
- ✓ les conditions de déroulement des épreuves, pour lui permettre de bénéficier de conditions matérielles, d'aides techniques ou humaines, appropriées à la situation,
- ✓ l'étalement du passage des épreuves sur plusieurs sessions,
- ✓ des adaptations d'épreuves ou des dispenses d'épreuves, rendues nécessaires par certaines situations de handicap.

LA DEMANDE D'AMENAGEMENT

A. L'étudiant souffrant d'un handicap permanent doit au plus tôt, avant ou dès son inscription à l'université, prendre un rendez-vous au service de santé étudiante (SSE) pour une visite médicale afin, que le médecin évalue les besoins de compensation du handicap.

Prise de rendez-vous sur place, par mél. ou par téléphone :

SSE - service de santé étudiante

Campus 1, Bâtiment l'Oxygène (face au Stadium)

ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Mél. : sse.handicap@unicaen.fr Tél: 02 31 56 52 30

Pour le rendez-vous, se munir des pièces suivantes :

- ✓ dossier médical (éléments récents),
- ✓ carte vitale ou attestation de sécurité sociale

B. Tout candidat souffrant d'un handicap temporaire doit au plus tôt prendre un rendez-vous au service de santé étudiante (coordonnées ci-dessus) pour une visite médicale, afin que le médecin évalue les besoins de compensation de son handicap temporaire. Pour le rendez-vous il devra se munir des éléments médicaux (compte-rendu de consultation(s) et/ou hospitalisation, résultats d'examens complémentaires...) et de sa carte vitale (ou de son attestation de sécurité sociale).

Dans les 2 cas, le SSE informera le Carré international de la demande d'aménagements qui a été faite.

Pour plus de précisions, voir le site internet : <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/sante-bien-etre-handicap/offre-de-sante-du-sse/handicap-prescriptions-damenagement-de-scolarite-ou-dexamens/>

Afin de prendre en compte les délais nécessaires à la mise en place des aménagements, **la demande d'aménagement doit être faite dès le début du semestre afin d'être validée par les services compétents.**

La mise en place de ces aménagements ne peut se faire qu'après obtention d'une notification faite par le SSE auprès du Carré international via une plateforme dédiée :

- ✓ A la réception de la demande et des pièces justificatives, la commission médicale plurielle, composée des médecins du SSE désignés par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) rend un avis sur la demande et propose les aménagements d'études et d'examens qui lui apparaissent nécessaires.
- ✓ Cet avis précise les dispositions particulières dont l'étudiant peut bénéficier et le transmet ensuite :
 - A la composante chargée de mettre en œuvre les aménagements d'examens.
 - Au relais handicap santé qui met en place les aménagements d'études.
- ✓ Les aménagements proposés par la commission médicale plurielle sont étudiés par l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser les examens ou concours. Ensuite, celle-ci notifie en retour sa décision au candidat sous la forme d'un arrêté du président de l'université.

Cet avis est valable uniquement pour l'année universitaire en cours, une nouvelle demande devra être formulée chaque année. Si la décision ne concerne qu'un semestre, la demande doit être renouvelée pour le semestre suivant, si besoin.

LE D.U. PASSERELLE ETUDIANTS EN EXIL (DUPEX)

L'Université de Caen Normandie fait partie du réseau "Migrants dans l'Enseignement Supérieur" (MEnS) qui réunit **des établissements de l'enseignement supérieur** et des associations, **engagés dans l'accueil et l'insertion des étudiants et des chercheuses et chercheurs en exil en France**. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a habilité le **DU Passerelle étudiants en exil (DUPEX)**, pour permettre aux universités du réseau MEnS de mieux accueillir les étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Le DU PASSERELLE s'appuie sur les Diplômes d'Université d'Etudes Françaises B1, B2 et C1 :

- Il est centré sur l'apprentissage de la langue française et la préparation des étudiants à une intégration dans un cycle universitaire de type LMD - Licence-Master-Doctorat. Il s'agit de **renforcer les connaissances linguistiques et culturelles**. Voir descriptifs des Diplômes Universitaires d'Etudes Françaises B1-C1 pages 7 à 9.
- Au DUEF s'ajoute une unité d'enseignement (UE Passerelle) composée de :
 - un cours d'**anglais** (ou d'une autre langue étrangère si l'étudiant a un niveau C1 acquis en anglais) ;
 - la **Découverte de l'environnement socioculturel et universitaire** (ateliers d'aide à l'insertion sociale, académique et professionnelle, réunions d'information sur l'orientation, activités culturelles, accompagnement au projet personnel de reprise d'études...).

PREPARATION au DUPEX B1, B2 & C1 (DUVPEX1, DUVPEX2 & DUVPEXC)

DUXB11, DUXB21 & DUPC11 au 1^{er} semestre ou **DUXB12, DUXB22 & DUPC12** au 2nd semestre

Diplôme DUPEX, éléments constitutifs pour chaque semestre		Heures de formation	Note N Résultat R	coefficient	Modalités de contrôle des connaissances			
DUEF	- 1 ^{er} semestre : DUFB11, DUFB21 Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises B1 & B2	216h	N1 R1	30	En fonction du DUEF préparé. Voir p.8 à 9			
	- 2 nd semestre : DUFB12, DUFB22, DUFC12 Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises B1, B2 & C1							
Résultat du DUEF :		N1 ≥ 10/20 R1 = ADMIS si N1 ≥ 10/20						
UE PASSERELLE	- 1 ^{er} semestre : X1B1UEPA, X1B2UEPA Passerelle DUPEX	62h	N2 R2	6	contrôle continu		examen terminal	
	- 2 nd semestre : X2B1UEPA, X2B2UEPA, X2C1UEPA Passerelle DUPEX				écrit	oral	écrit	oral
	Y1PEXLV2 / Y2PEXLV2 Langue Vivante 2 : allemand, anglais, espagnol... ⁽¹⁾	20h	N3	2	40%	60%	-	-
	Y1PEXSCU / Y2PEXSCU Découverte de l'Environnement SocioCulturel et Universitaire	42h	N4	4	-	50%	25%	25%
Résultat de l'UE PASSERELLE :		N2 = [(N4x4) + (N3 = 0.1 x nombre de points supérieurs à 10 si N3 > 10/20 x 2)] / 6 R2 = ADMIS si N2 ≥ 10/20						
Résultat au diplôme DUPEX :		R1 = ADMIS si N1 ≥ 10/20 R2 = ADMIS si N2 ≥ 10/20 ADMIS si R1 = ADMIS et R2 = ADMIS, sinon AJOURNE						

(1) Les modalités de calcul de la note garantissent à l'étudiant une « seconde chance » : deux calculs simultanés → la meilleure moyenne est conservée.

Calcul A : N3 = 30% de Na + 30% de Nb + 40% de Nc

Calcul B : N3 = 50% de la meilleure note entre Na et Nb + 50% de Nc

DETAIL DES MODALITES D'EVALUATION DU DUPEX

Le CONTROLE CONTINU

Niveau et matière	Nombre et types d'épreuves
-------------------	----------------------------

DUEF 1 ou DUEF 2

DUFB11 ou DUFB12 DUFB21 ou DUFB22 DUFC11 ou DUFC12	Voir détail des modalités d'évaluation des DUEF page 11
--	---

Parcours PASSERELLE

Communication orale & écrite en langue étrangère	100% Évaluation continue intégrale · ECI : 30% - contrôle A organisé en cours de formation et portant sur au moins une des compétences orales (expression, compréhension et interaction orales) 30% - contrôle B organisé en cours de formation et portant sur au moins une des compétences orales (expression, compréhension et interaction orales) 40% - contrôle C, épreuve sur table de compréhension et expression écrites, grammaire, vocabulaire (1h.), en semaine 11 du semestre <i>Voir également bas de page précédente les modalités de calcul de note et la « seconde chance »</i>
Découverte de l'environnement socioculturel et universitaire	50% - Moyenne de 2 notes : - une note de participation et assiduité aux activités proposées ⁽¹⁾ (réunions d'information, activités culturelles, visites...) - une note de participation orale / prise de parole lors de ces activités

⁽¹⁾ **Assiduité obligatoire :**

Un justificatif doit être fourni pour chaque absence aux cours et aux activités : <intl.sco@unicaen.fr> (voir justificatifs et motifs valables d'absence p.16).

A la 3ème absence injustifiée, l'étudiant reçoit un avertissement de la part du directeur du Carré international. Si ces absences se renouvellent, l'étudiant sera convoqué par le directeur. Elle ou il risque de voir sa candidature en DUPEX refusée pour l'année suivante.

Les EPREUVES TERMINALES

Niveau et matière	Epreuves / type d'épreuves	Durée
-------------------	----------------------------	-------

DUEF 1 ou DUEF 2

DUF1B1 ou DUF2B1 DUF1B2 ou DUF2B2 DUF1C1 ou DUF2C1	Voir détail des modalités d'évaluation des DUEF page 13
--	---

Parcours PASSERELLE

Communication orale & écrite en langue étrangère	<i>Pas d'épreuve terminale (évaluation continue intégrale)</i>	
Découverte de l'environnement socioculturel et universitaire	25% -Evaluation d'un dossier écrit sous forme de portfolio associé aux activités, sorties et ateliers proposés au long du semestre et 25% -Evaluation orale sous forme d'entretien avec un jury (soutenance du dossier)	10mn

En cas de crise majeure et de nécessité de confinement, donc d'organisation des enseignements à distance, les modalités de contrôle des connaissances pourront exceptionnellement prendre une autre forme : contrôle continu et/ou épreuves terminales organisés en distanciel ou connaissances évaluées exclusivement par le contrôle continu. Toute modification aura été validée par les instances universitaires avant application.

RESULTATS D'ADMISSION AU DUPEX

Sont déclarés admis au DUPEX B1, B2 ou C1 les étudiants qui ont

1. satisfait aux conditions de réussite au **DUEF B1, B2 ou C1** (*conditions d'obtention pages 7 à 9*), **ET**
2. satisfait aux conditions d'obtention de l'UE PASSERELLE c'est-à-dire,
 - a) assiduité aux cours et réussite aux contrôles de **langue étrangère**
 - b) assiduité, participation active à toutes les activités de découverte de l'environnement socioculturel et universitaire proposées (émargement obligatoire) et réussite aux examens

A l'issue d'un semestre de formation, chaque étudiant inscrit en DUPEX recevra, en cas de réussite aux examens et en fonction de son niveau de compétence en langue française :

- un relevé des notes obtenues au DUEF B1, B2 ou C1,
- un relevé des notes obtenues à l'UE PASSERELLE,
- une attestation de réussite au DUPEX B1, DUPEX B2 ou DUPEX C1 (*édité en fin d'année universitaire ; voir conditions d'obtention pages précédentes*).

Pour **accompagner les étudiants inscrits en DUPEX**, le Carré international a réuni une équipe :

- un référent pédagogique : Madame Isabelle BRAUNS. Elle mènera à chaque semestre des bilans individuels pour faire un point sur la progression des étudiants et les compétences qui restent à acquérir. Elle les recevra sur rendez-vous, à lui demander par mél. à l'adresse isabelle.brauns@unicaen.fr.
- un référent administratif : Monsieur Camille MESLIER, joignable à l'adresse intl.fle.soutien@unicaen.fr et au bureau Li. 248.

Notes :

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

SERVICES ET LOCAUX UNIVERSITAIRES DU CAMPUS 1

COMPOSANTES

	BÂT.
UFR Droit, AES & administration publique	D
UFR HSS - Humanités & sciences sociales	B
UFR LVE - Langues vivantes étrangères	I
UFR Psychologie	L
UFR des Sciences	L
UFR SEGGAT - Sciences économiques, gestion, géographie & aménagement du territoire	A

BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèque-cartothèque SEGGAT	A
Bibliothèque Pierre Sineux	C
Bibliothèque Droit - Nicolas Politis	D
Bibliothèque Tove Jansson	G
Bibliothèque Pierre Barbéris	G
Bibliothèque Madeleine Deries	N
Centre de documentation MRSH	F
Centre de ressources en langues	I

AUTRES LIEUX

Aula Magna	P
salle du BELVÉDÈRE	D
salle Henry BERNARD	P
salle Jean COLLIN	P
Galerie vitrée	N
studio Jo TRÉHARD	D
Maison de la recherche en sciences humaines - MRSH	F

AMPHITHÉÂTRES

2000	K	Victor GRIGNARD	L
Michel de BOÛARD	B	Jacques HÉRON	D
CHIMIE	A	Daniel HUET	B
Marie de CLÈVES	Vissol	Jean JACQUET	L
D1	E	Pierre-Simon LAPLACE	L
D2	E	Octave LIGNIER	A
D3	E	MATHÉMATIQUES	A
D4	E	MRSH	CIREVE
Pierre DAURE	P	Nicolas ORESME	D
Jean DEMOLOMBE	D	Henri POINCARÉ	N
Jules DUMONT D'URVILLE	N	Guillaume-François ROUELLE	N
Augustin FRESNEL	N	Alexis de TOCQUEVILLE	T
Armand FRÉMOND	A	Nicolas-Louis VAUQUELIN	N
Jean GRÉMILLON	Vissol	Jean VIAL	B

SERVICES

AUX ÉTUDIANTS

Cafétéria L'Apostrophe	B	Maison de l'étudiant	MDE
Cafétéria La Parenthèse	C	Relais Handicap	B
Carré international	I	Reprographie centrale	B
CPE - Centre de la petite enfance	Crèche	SUAPS - Service universitaire des activités physiques & sportives	SUAPS
CEMU - Centre d'enseignement multimédia universitaire	B	• Espace forme	
DEVE - Direction des études & de la vie étudiante	B	• Piscine universitaire	
EOI - Espace orientation insertion	B	SUFCA - Service universitaire de formation continue & d'apprentissage	B
Halle des sports	H	SSE - Service de santé étudiante	SSE
Maison du doctorat	F		

**RETROUVEZ
PLUS D'INFOS
SUR UNICAEN.FR**

